

## La Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, RTE et ERDF s'engagent pour prévenir les accidents sous les lignes électriques.

Jacques Heulot, trésorier de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Christophe Bufflier, directeur RTE en Bretagne et Bernard Laurans, directeur territorial d'ERDF, ont signé le 13 juillet 2010 une convention de partenariat de 2 ans visant à sensibiliser les pêcheurs aux risques éventuels liés à la pratique de la pêche en eau douce à proximité des lignes électriques.



Les lignes aériennes font partie du paysage et chacun a tendance à oublier leur présence. Pourtant, approcher une canne à pêche ou un fil de pêche trop près d'une ligne électrique, sans nécessairement la toucher, peut provoquer un arc électrique, appelé amorçage. En effet, les matériaux utilisés pour la fabrication des cannes à pêche sont conducteurs de l'électricité en raison de la présence de carbone dans leur composition. Le risque est donc bien réel, il faut s'en protéger.

Afin de contribuer à la prévention des accidents liés aux lignes électriques, RTE, ERDF et la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine s'engagent donc à :

- Identifier les points sensibles à risque nécessitant l'installation de panneaux de prévention « sous les lignes, prudence » ;
- Diffuser des documents de sensibilisation aux pêcheurs (protège-cartes, affiches...) ;
- Communiquer sur les risques liés aux lignes électriques au cours des événements halieutiques.

Plus d'informations sur le site [www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com).